



Lamballe, le 25 septembre 2015

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

Voilà maintenant sept semaines que nous avons dénoncé la manipulation du cadran et le "prix politique" qui s'y pratique depuis le début de l'été, sept semaines que nous avons décidé de cesser nos achats extérieurs et sept semaines que nous demandons aux dirigeants du MPB une réforme structurelle de la cotation de Plérin pour qu'elle retrouve son rôle premier, celui de déterminer un "prix économique" du vif.

Malgré nos propositions concrètes maintes fois explicitées et largement diffusées, malgré le fait que désormais la grande majorité des groupements apporteurs reconnaît la réalité du problème que nous avons dénoncé cet été et l'iniquité d'un prix politique mis en place sous l'égide du Gouvernement, pas une ligne du règlement n'a, à ce jour, été modifiée. Deux nouveaux acheteurs ont quitté le marché ce jeudi 24 septembre, en conséquence de quoi aucune cotation n'a pu se tenir.

La situation est inédite et consternante : la fluidité n'est plus assurée en élevage et, plus grave, l'outil collectif de fixation du prix du porc est sérieusement menacé. Il y a urgence. L'heure viendra d'analyser les responsabilités qui ont présidé à cette déconfiture.

Notre responsabilité est d'agir au plus vite pour rompre les effets dévastateurs de cette entente et rétablir les conditions de l'indépendance de notre coopérative. Il en va de sa survie et de la poursuite de sa mission unique au service de ses adhérents.

Après délibération et vote du Conseil d'Administration, nous prenons la décision de payer le vif sur la base d'un "prix d'acompte" à compter du 28 septembre prochain. Notre prix d'acompte sera un prix provisoire qui, si les conditions le permettent, sera complété ultérieurement. Sur le plan pratique et dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle cotation transparente, le Conseil d'Administration a voté l'établissement d'une commission interne composée d'administrateurs et de cadres opérationnels qui fixeront chaque semaine le "prix d'acompte Cooperl" en tenant compte de l'ensemble des données de marché disponibles et selon les principes définis ci-dessous.

A court terme, notre prix d'acompte visera à enrayer progressivement les pertes colossales que nous enregistrons depuis cet été à l'aval et qui sont la conséquence directe du dérèglement du cadran. Il sera publié en toute transparence sur le site adhérent Cooperl chaque lundi matin.

A moyen et long terme, l'idée générale est de maintenir ce prix au niveau du prix cadran, s'il renaît et tant que celui-ci ne se déconnecte pas déraisonnablement du cours allemand. En effet, hormis à de rares exceptions près, jamais le cadran n'avait dépassé le cours allemand de plus de 10 centimes les dernières années.

.../...

.../...

Plutôt que d'être la victime passive d'un cadran manipulé, nous établirons désormais nous-mêmes chaque semaine ce prix provisoire qui nous permettra de défendre nos marchés. Ce prix sera égal au prix du cadran si la réforme de la cotation l'amène à fonctionner de nouveau normalement demain, il sera inférieur au cadran si celui-ci reste manipulé "à la hausse" et supérieur si le cadran devait après-demain être manipulé "à la baisse".

La contrepartie logique à cette décision est la suivante : les équilibres fondamentaux de la coopérative étant préservés, l'ensemble de la valeur disponible issue de la performance industrielle et commerciale du Groupe sera consacrée à renforcer la compétitivité-coût de vos intrants (aliment, génétique, etc.). Ainsi, nous engagerons parallèlement lundi 28 septembre une baisse du prix de l'aliment.

Accessoirement, nous suspendrons sous un mois le prélèvement sur vos factures de la cotisation MPB si les réformes structurelles que nous réclamons depuis le 10 août ne sont toujours pas mises en œuvre.

La coopérative se grandit quand elle prend et assume ce type de décisions, certes difficiles à court terme mais salutaires à moyen et long terme. Souvenons-nous de l'histoire récente de notre secteur. Depuis 2008, nombreuses sont les coopératives du grand ouest qui ont renoncé à leurs activités industrielles "porc" et ont abandonné la valorisation de la production de leurs adhérents pour les uns aux privés, pour les autres à la grande distribution. Or, qui mieux qu'une coopérative d'éleveurs peut connaître et défendre "bec et ongles" l'intérêt des éleveurs ?

Cette décision générera peut-être des incompréhensions mais elle est nécessaire pour notre coopérative qui doit survivre, pour ses adhérents qui doivent pouvoir compter sur elle demain et pour la filière porcine française dans son ensemble qui doit rester compétitive sur le marché européen. Il ne tient qu'à nous d'être à la hauteur de la situation.

Vous réitérant notre conviction d'agir dans l'intérêt profond des éleveurs, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), en l'expression de nos salutations respectueuses.

Patrice DRILLET

Président



Emmanuel COMMAULT

Directeur Général

